



Renseignement sur injonction de payer

Par **Julie3004**, le **03/02/2017** à **17:53**

Bonjour , rnrnJ'ai un jugement injonction de payer non exécutoire d'un crédit à la consommation que j'ai fait en 2000 . A la fin du jugement il n'y a pas écrit la formule . C'est un copie du jugement avec dessus le tampon bleu tribunal mais je ne me rappelle plus comment j'ai eu ce jugement , ça date un peu de 2006. rnrnJe voulais savoir , est ce que quand il y a eu un jugement , on en reçoit un autre après avec la formule exécutoire ou la formule est mise sur un autre papier ?rnJe n'ai que celui là et comme je n'avais pas déménagé après je n'ai donc rien reçu d'autre . rnJ'ai fait la demande au tribunal mais ils mettent un peu de temps pour me répondre .rnrnMerci bcp de vos réponses.